



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

ADMINISTRATION GENERALE ET MOYENS GENERAUX

**ABONNEMENT A DALLOZ COLLECTIVITES L'INTEGRALE – VERSION L'APPEL EXPERT
ET A L'OUTIL GENIA-L – ATTRIBUTION D'UN MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN
CONCURRENCE PREALABLES**

Considérant que dans l'exercice de ses compétences, la Communauté d'Agglomération souhaite avoir accès à une base de données juridiques fiables pour ses recherches administratives et juridiques,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des dispositions de l'article R.2122-8 du Code de la commande publique et qu'après analyse de l'offre, la proposition de la société LEFEBVRE DALLOZ ayant son siège social à Paris La Défense (92072), Tour Lefebvre Dalloz, 10 Place des Vosges CS 90358, a été jugée économiquement avantageuse,

Considérant qu'il y a lieu de souscrire un contrat avec la société LEFEBVRE DALLOZ, ayant pour objet l'abonnement à la base de données juridique dénommée Dalloz Collectivités L'intégrale – Version l'Appel Expert et permettre l'accès à :

- un service d'appels illimités de renseignements juridiques
- l'outil GenIA-L for search
- une intelligence artificielle générative qui apporte des réponses instantanées et fiables aux questions juridiques et ce pour une durée de 9 mois, à compter du 31 mars 2025, pour un montant total de 22 547,66 €,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché à la société LEFEBVRE DALLOZ dont le siège social est à Paris La Défense (92072), Tour Lefebvre Dalloz, 10 Place des Vosges CS 90358, ayant pour objet la souscription d'un contrat d'abonnement à la base de données juridique dénommée Dalloz Collectivités L'intégrale – Version l'Appel Expert et permettre l'accès à :

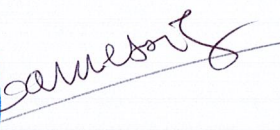
- un service d'appels illimités de renseignements juridiques
- l'outil GenIA-L for search
- une intelligence artificielle générative qui apporte des réponses instantanées et fiables aux questions juridiques et ce pour une durée de 9 mois, à compter du 31 mars 2025, pour un montant total de 22 547,66 €.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **20 MAI 2025**

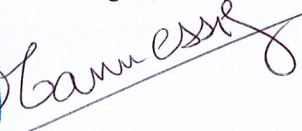
Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MANNESSIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **20 MAI 2025**

Et de la publication le : **20 MAI 2025**

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



MANNESSIEZ Danielle